

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 juillet 2018

En présence de M Dominique GARCIA

1. CHAMPIONNAT NATIONAL

Il s'est déroulé sans problème le 30 juin et 01 juillet à Gerzat. 64 joueurs des 8 clubs haut-viennois ont concouru avec des résultats encourageants consultables accédant au lien ci-dessous

[Résultats championnat national](#)

Le Championnat national 2019 aura lieu les 6 et 7 juillet 2019 à COMMERCY département de la Meuse.

Les quotas qualificatifs seront déterminés en fonction du nombre d'équipe participant aux championnats départementaux.

2. SITUATION CONCOURS

D'une façon générale l'organisation des concours se déroule correctement mais la participation des joueurs licenciés dans les concours est en baisse: 16,4 % (-2). Cela entraîne un effet "domino": "Vous ne venez pas dans nos concours....on ne va pas dans les vôtres" A terme, il n'y a aucun gagnant et la baisse de fréquentation aura un impact sur le quota qualificatif pour le Championnat National.

L'UFOLEP rappelle que la solidarité est l'un de ces fondements.

Promotion de "concours sauvages"

L'UFOLEP rappelle que, sauf cas particulier, (concours d'associations caritatives, partenaires, promotion en vue d'adhésion d'un club à l'UFOLEP 87...) **les clubs n'ont pas à promouvoir, (affichage, sonorisation etc...) les concours "sauvages"**. Ces pratiques qui peuvent paraître anodines consistent en fait à encourager l'organisation de telles manifestations qui nuisent financièrement aux clubs affiliés (UFOLEP et autres). Nous invitons tous les joueurs à privilégier les concours UFOLEP.

Réponse relative à une question concernant la mention "Concours sous l'égide de l'UFOLEP" du concours de l'Amicale Pétanque de St Hilaire Bonneval:

Comme indiqué ci-dessus, l'UFOLEP n'est pas favorable à la promotion de "concours sauvages". Dans le cas cité l'UFOLEP a donné un accord ponctuel pour l'inscription **"Concours sous l'égide de l'UFOLEP"** en espérant voir, ultérieurement, cette association s'affilier à l'UFOLEP. Bien évidemment, s'agissant d'un club non affilié, la présence à ce concours de licenciés UFOLEP ne sera pas comptabilisée.

Rectificatif au calendrier UFOLEP:

Il convient d'ajouter au calendrier

- le concours n°2 organisé par le Pétanque Club Ladignacois le samedi 08 septembre.
Concours doublettes en 4 parties à 14 h 00
- le concours n° 9 organisé par LJL pétanque le samedi 22 décembre. Composition à définir. Pour participer à ce concours qui aura lieu au boulodrome de Limoges et en raison des problématiques d'assurance, les joueurs devront être en possession de la licence UFOLEP 2018 /2019.

Pour ce premier concours (purement UFOLEP) au boulodrome nous espérons une importante participation

3. INTERCLUBS 2018

L'Interclubs organisé par **La Boule Arédienne** aura lieu le dimanche 16 septembre. Toutes les récompenses (coupes et trophées) seront remises à la fin de cette manifestation.

Le dossier comprenant les modalités et le déroulement devra être adressé pour validation à la Commission au plus tôt avec comme date limite le lundi 20 août.

Sont autorisés à participer à l'Interclubs tous les joueurs licenciés UFOLEP lors de la saison 2017 / 2018 ou détenteurs de la licence UFOLEP saison 2018 / 2019. Le Pétanque Club Ladignacois sera bien entendu convié à y participer.

Les joueurs en mutation peuvent participer dans l'un ou l'autre des clubs.

L'Interclubs faisant l'objet d'un reversement de 0.50 € / joueur. La participation à cette manifestation sera validée au titre des concours sous réserve que les joueurs soient en possession de la licence 2018 / 2019 au 16 novembre au plus tard.

4. AFFILIATION, LICENCES ET MUTATIONS

Affiliation: les associations peuvent renouveler leur affiliation pour la saison 2018 / 2019 (Montant: 143 €)

Licences: les licences peuvent commandées ou renouvelées dès le 20 août (ouverture du service affiliation).

Pour pouvoir participer aux championnats 2019, les joueurs devront avoir renouvelé leur licence le 15 janvier au plus tard.

Validation des concours: à compter du 01 septembre (début de la saison 2018 /2019) tout joueur participant à un concours verra celui-ci validé sous réserve d'être en possession de la nouvelle licence au 22 décembre comme date limite.

Mutations: durant la période de mutation fixée du 01 septembre au 31 octobre, le licencié désirant changer d'association doit faire homologuer sa licence dans l'association de son choix, sans autre procédure. Dans le cadre des bonnes relations, le joueur en mutation doit en avertir son association.

Aucune objection ne peut être opposée à une demande de mutation d'un joueur libre de toute obligation envers le club quitté.

Opposition à la mutation d'un joueur: toute opposition à la mutation d'un joueur doit être signalée par les présidents (es) de club par courriel à la Commission sportive en précisant le motif. Les concours réalisés par un joueur frappé d'opposition ne seront pas validés.

5. COMMISSION SPORTIVE

Appel a candidature

La Commission Technique et Sportive Départementale (CTSDP 87) souhaite toujours avoir **au moins un membre par association affiliée à l'UFOLEP Pétanque**. A ce jour il n'y a toujours pas de représentation du club de Nexon.

La présence de nouvelles personnes (avec, si possible, des connaissances en bureautique...une formation pouvant être assurée) **est d'autant plus nécessaire que certains membres de la Commission actuelle envisagent de cesser leur contribution**. Il serait dommage que le travail accompli depuis plusieurs années disparaisse..!

Tous les renseignements: missions, fréquence des réunions... peuvent être obtenus en contactant par téléphone ou courriel:

M Jean Marie GUIRAUDOU ou autre Membre (voir calendrier)

Animateur Commission départementale

petanqueufolep87@gmail.com

A ce jour deux personnes envisagent de rejoindre la commission sportive

6. EVOLUTION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL

La participation au Concours des Associations UFOLEP comptant double, le point de participation sera également doublé.

7. REUNION ANNUELLE DES ASSOCIATIONS PETANQUE UFOLEP 87

La réunion des associations pétanque UFOLEP est prévue le vendredi 07 décembre. Comme chaque année, la commission sollicite un club pour organiser cette rencontre à défaut, celle-ci se tiendra au siège de l'UFOLEP.

8. ORGANISATION REGIONAL 2019

Le Championnat Régional 2019 devant avoir lieu en Haute -Vienne, la commission recherche un club organisateur. A défaut de club candidat au 07 décembre, l'UFOLEP sollicitera les départements voisins.